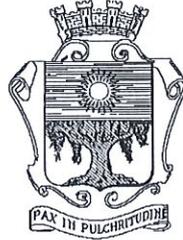


AR Prefecture

006-210600110-20230404-040423_11-DE
Reçu le 11/04/2023



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 : CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES D'AVANT-PROJET
POUR LE REAMENAGEMENT DU BATIMENT VOYAGEURS (B.V.) DE LA
GARE S.N.C.F. DE BEAULIEU SUR MER DANS LE CADRE DU PROJET DE
POLE D'ECHANGES MULTIMODAL – APPROBATION

Séance Publique Ordinaire du 4 AVRIL 2023
A 19 heures dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Arzu-Marie BAS à Roger ROUX, Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI à Mme Charlotte MARC,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14
PRESENTS : 22
VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 29 mars 2023

AR Prefecture

006-210600110-20230404-040423_11-DE
Reçu le 11/04/2023



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2023

XI – CONVENTION DE FINANCEMENT DES ETUDES D’AVANT-PROJET POUR
LE REAMENAGEMENT DU BATIMENT VOYAGEURS (B.V.) DE LA GARE
S.N.C.F. DE BEAULIEU SUR MER DANS LE CADRE DU PROJET DE POLE
D’ECHANGES MULTIMODAL - APPROBATION

Monsieur Roger ROUX, Maire, s’adresse à ses collègues en ces termes :

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code des transports,
Vu le Code de la commande publique,
Vu la convention de financement de définition des maîtrises d’ouvrage et des financements d’une étude AVP pour la réalisation d’un Pôle d’Echanges Multimodal notifiée le 29 juillet 2019,
Vu la convention de financement des études d’Avant-Projet du réaménagement du Bâtiment Voyageurs (BV) de la gare de Beaulieu-sur-Mer du 18 février 2021,

Considérant que la ville de Beaulieu-sur-Mer, commune balnéaire et touristique, bénéficie d’une desserte ferroviaire en plein cœur de ville, dont la fréquentation en 2016 était de plus de 469000 voyages décomptés. En outre, elle est également desservie par le réseau « Lignes d’Azur », ainsi que par le réseau régional « ZOU ».

Considérant que l’attractivité de la commune, son positionnement entre Nice et Monaco, la fréquentation de sa gare et la richesse de l’offre du réseau urbain de transport en commun ont conduit la Région SUD, la Métropole Nice Côte d’Azur, l’établissement SNCF Gares & Connexions et la commune de Beaulieu-sur-Mer, à la décision de créer un pôle d’échange multimodal regroupant les différentes dessertes des transports en communs pour favoriser les correspondances, l’amélioration des liaisons modes doux et le rabattement des usagers de la voiture particulière vers le train.

Considérant qu’une convention de définition des maîtrises d’ouvrage et des financements d’une étude d’avant-projet pour la réalisation d’un Pôle d’Echanges Multimodal a été signée et notifiée le 29 juillet 2019.

Considérant que dans le cadre de cette convention, une première phase d’étude a été consacrée à la mise à jour des données de stationnement à proximité directe de la gare. En préparation de la seconde phase d’étude, des études de faisabilité ont été réalisées sur le périmètre du bâtiment voyageurs (BV), du parvis et d’un parc de stationnement souterrain de plusieurs niveaux sous le parvis.

AR Prefecture

006-210600110-20230404-040423_11-DE
Reçu le 11/04/2023



Considérant qu'à l'issue de la présentation de cette première phase d'études et au terme d'un COPIL en date du 20 juillet 2020, il a été convenu :

- dans le cadre de la convention de financement de définition des maîtrises d'ouvrage susmentionnée, de la réalisation d'une étude de potentiel commercial validant la viabilité économique de l'exploitation d'un parking de 4 niveaux (146 places) en concession de service par un opérateur, aujourd'hui abandonnée,
- du lancement des études niveau Avant-Projet (AVP) du réaménagement du BV sur la base du programme de la faisabilité susmentionnée, dont le financement fait l'objet des présentes.

Considérant qu'une convention de financement des études d'Avant-Projet du réaménagement du Bâtiment Voyageurs (BV) de la gare de Beaulieu-sur-Mer a été signée et notifiée le 18 février 2021 et les premières acquisitions de données ont été lancées par SNCF Gares & Connexions.

Considérant l'évolution future du schéma de distribution des titres transport régionaux, impliquant le déploiement de nouveaux modes de vente et la libération d'espaces de guichets fixes, a nécessité la fiabilisation du programme de réaménagement de l'AVP et in fine son évolution.

Considérant qu'il convient de valider, par la passation d'un avenant n°1 à la convention précitée du 18 février 2021 :

- le nouveau programme d'études AVP du réaménagement du BV avec la suppression des guichets fixes de vente de titres de transport TER,
- le décalage du calendrier de réalisation et rendu des études APS et APD,
- l'augmentation du coût des études AVP en raison de la modification de programme et du décalage de leur réalisation et l'adaptation des participations financières des partenaires.

Considérant la participation financière de la commune reste inchangée à 18 540 en euros courant CE de réalisation initiale. La Région Sud prenant à sa charge l'intégralité du surcoût pour un montant de 26 153 €.

Considérant le coût global de ces études d'avant-projet est d'un montant de 118 853 €, au lieu initialement de 92 700 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- APPROUVE la passation d'un avenant n°1 à la convention de financement des études d'Avant-Projet du réaménagement du Bâtiment Voyageurs (BV) de la gare de Beaulieu-sur-Mer, dans le cadre du projet de Pôle d'Echanges Multimodal en date du 18 février 2021,

AR Prefecture

006-210600110-20230404-040423_11-DE
Reçu le 11/04/2023



- PREND ACTE que le montant de la participation de la commune de Beaulieu-sur-Mer est de 18 540 €,

- AUTORISE le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement des études d'Avant-Projet du réaménagement du Bâtiment Voyageurs (BV) de la gare de Beaulieu-sur-Mer, dans le cadre du projet de Pôle d'Echanges Multimodal en date du 18 février 2021 et l'ensemble des actes s'y rapportant.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Roger ROUX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.